

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Une-pollution-radioactive-inexpliquee-decouverte>

Réseau Sortir du nucléaire > Le Réseau  
en action > Juridique > Nos actions juridiques > **Une pollution radioactive inexpliquée découverte en aval du CNPE de Chinon**

**26 septembre 2022**

# Une pollution radioactive inexpliquée découverte en aval du CNPE de Chinon

**Le 21 septembre 2020, l'hydro-collecteur EDF-IRSN de Savigny-en-Véron qui se situe en aval du point de rejet des effluents liquides du CNPE de Chinon détectait une mesure de tritium au dessus des seuils réglementaires dans la Loire.**

## Une mesure inexpliquée

Le tritium est un élément radioactif n'existant qu'à très faible dose à l'état naturel mais qu'on retrouve en grande quantité dans les effluents d'une centrale.

Si une centrale nucléaire en fonctionnement normal rejette dans le cadre de son activité des éléments chimiques et radioactifs dans l'environnement, ces rejets doivent toutefois respecter les seuils définis par les autorités de régulation.

Au niveau de la SMP aval de Savigny-en-Véron, la concentration de tritium ne devrait pas dépasser la limite de 100 Bq/l.

Pour vérifier que les rejets respectent bien les seuils définis, chaque exploitant se doit de tenir un registre qui rassemble les données relatives aux rejets chimiques et radioactifs émis par la centrale.

Le jour de la pollution, le registre de rejets de Chinon indique que la mesure en amont de la centrale était de 30,8 Bq/l (pour 151 Bq/l en aval), alors que la centrale n'aurait rejeté qu'un effluent de 58 Bq/l.

Il est impossible qu'un tel taux ait pu être retrouvé en aval de la centrale en se basant sur les informations du registre de rejet, la concentration de l'effluent n'étant pas assez élevée pour conduire au dépassement de seuil constaté.

Cette affaire révèle alors des incohérences entre le taux de tritium relevé dans la Loire et les informations contenues dans le registre des rejets du CNPE de Chinon laissant planer un doute sérieux sur l'authenticité des informations contenues dans ce registre.

## Des registres de rejets incohérents

---

Ce n'est malheureusement pas la première fois qu'une telle affaire se produit en Loire.

[Le 21 janvier 2019](#), un groupe de préleveurs volontaires mesurait une mesure hors-norme dans les eaux de la Loire, la concentration de tritium était alors de 310 Bq/l.

L'IRSN a mené plusieurs études pour essayer de comprendre l'origine de ce taux mystérieux. La dernière étude a notamment révélé que la station multi-paramètre (SMP) aval de la centrale de Chinon ne fonctionnait que lorsque le débit du fleuve est inférieur à 100 m<sup>3</sup>/s.

On peut aisément imaginer qu'EDF ait pu tirer avantage de ce dysfonctionnement à plusieurs reprises en sous-évaluant les rejets émis par la centrale de Chinon sur ses registres lorsque le débit de la rivière était élevé.

**Pour faire toute la lumière sur cette affaire, le Réseau "Sortir du nucléaire" a porté plainte contre EDF le 26 septembre 2022 pour délit de faux et obstacle aux fins de recherche et de contestation d'infractions par l'ASN devant le parquet de Paris.**

***Téléchargez notre plainte***

